

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 28 janvier 2022</b>	<b>N° 2022-64</b>

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET  
M. Jérôme PESCIANA à M. Patrick BOBET  
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30  
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30  
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30  
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32  
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30  
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27  
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16  
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00  
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 28 janvier 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale RH et administration générale  <b>Service GPEEC</b>	<b>N° 2022-64</b>

---

## Réorganisation de la Direction générale haute qualité de vie (DGHQV) - Décision - Autorisation

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La direction générale Haute Qualité de Vie, issue de la mutualisation de 2016, porte des politiques publiques métropolitaines et des services communs. Le projet de mandat et les ambitions portées, métropolitains ou issus des communes mutualisées, ont impliqué de réinterroger la capacité la DG à accompagner ces objectifs.

Dans le cadre de cette réflexion, elle a travaillé sur 3 axes complémentaires, constituant son projet de direction générale :

- définir les missions de la DG, sa raison d'être et ses valeurs ;
- identifier les sujets transversaux et construire les réseaux internes permettant de les porter collectivement ;
- porter les évolutions d'organisation nécessaires pour mettre en œuvre ces missions.

Au titre de ses missions, la DG a affirmé sa volonté de constituer « une équipe concrètement engagée, avec ses habitants, dans la transition écologique du territoire et la préservation des ressources ». Cette raison d'être résume de manière synthétique et transversale ce que la DG apporte au territoire. Pour incarner cette affirmation, un changement de nom de la DG est proposé afin qu'elle se nomme désormais la direction générale Transition Ecologique et Ressources Environnementales (DG TERE).

Elle s'appuie sur un socle de 6 valeurs que sont l'engagement, l'esprit d'équipe, le professionnalisme, l'audace collective, le respect et l'éco-exemplarité.

5 sujets transversaux ont été priorisés, car ils répondent à des besoins partagés et importants pour la DG. Ces 5 sujets que sont la relation avec les fonctions support, la relation usagers, l'accompagnement au changement de comportement, le management opérationnel des régies et la transformation numérique, seront animés en interne par 5 équipes-projets.

Enfin, l'organisation proposée répond à 5 principes faisant évoluer la structuration de la DG :

1. Créer une direction du Funéraire, compétence aujourd'hui portée par la DAAF : affirmer le pilotage de cette politique publique et légitimer son rôle au sein du territoire ; parallèlement renforcer le rôle d'interface de la DAAF avec les directions support et coordonner les fonctions ressources de la direction générale.
2. Intégrer l'autorité organisatrice de l'eau : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, porter la compétence du petit cycle de l'eau et sa stratégie, au titre de la Métropole, dialoguer

avec la Régie pour sa mise en œuvre et assurer le lien avec les autres politiques publiques et autres directions de la Métropole.

3. Positionner les missions relatives à la Gestion des milieux aquatiques et de protection des inondations (GEMAPI) dans un collectif disposant de capacités opérationnelles, d'une approche large des questions de biodiversité en interface avec les différentes directions.
4. Renforcer l'identification et le positionnement des équipes en charge de l'animation de la transition écologique, en dialogue avec les différentes directions qui portent des politiques publiques contribuant à cette transition.
5. Harmoniser l'organigramme de la DG TERE avec les autres organisations de la Métropole, en structurant son fonctionnement selon les règles en vigueur.

Ces principes conduisent à terme à la structuration de la DG TERE en 4 ADG, en charge de politiques publiques et une direction d'appui administrative et financière.

Cependant, deux phases intermédiaires sont nécessaires :

- ✓ La structuration de la direction des bâtiments actuelle n'évoluera qu'après les résultats de l'audit de sécurisation de la conduite d'opération en 2022. Le périmètre restera inchangé.
- ✓ Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la direction de l'Eau (hors GEMAPI intégrée à une ADG) et la mission de préfiguration de la Régie de l'eau restent des entités structurantes de la DG. Le positionnement des missions d'autorité organisatrice de l'eau dans l'organigramme est prospectif, il sera pleinement opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Afin de rendre l'évolution d'organisation plus lisible, chaque ADG se structure autour d'un schéma organisationnel partagé, à savoir

- une direction « maîtrise d'ouvrage et stratégie » qui porte les préoccupations de temps long, les fonctions d'autorité organisatrice et les plans stratégiques ;
- une direction « exploitation » qui assure la production quotidienne du service public, notamment via les régies ;
- une direction « Ressources » qui regroupe les fonctions support de la direction, qu'elles soient administratives, financière, marché, RH, numérique, communication ou autre.

Ces principes sont ensuite ajustés et complétés en fonction du détail des politiques publiques portées par chaque entité.

Sur la base de ces principes partagés, chaque préfigurateur d'ADG a travaillé avec ses équipes pour adapter son organisation, dans un objectif de lisibilité, de cohérence et d'efficacité.

Le projet s'est construit autour de 3 groupes de travaux constitués : le comité de direction (13 encadrants), le comité élargi (50 encadrants), et le séminaire des cadres et encadrants (200 agents) de la Direction générale.

Par ailleurs, une présentation des principes du projet de DG a été proposée aux 4 organisations syndicales en juillet, avant une présentation plus détaillée réalisée fin septembre ou en octobre.

Il résulte de ce travail collaboratif les propositions suivantes :

*(Les organigrammes joints au rapport de la mission préfiguration Régie de l'Eau, de la DAAF et de la Direction de l'Eau ne font pas l'objet d'une présentation détaillée mais se comprennent à la lecture des projets portés par les ADG)*

Le périmètre reste inchangé. Pour autant le projet de mandat ambitieux autour de la prévention des déchets et les difficultés rencontrées dans le pilotage et l'ingénierie du service rendent une réorganisation pertinente. Afin de piloter cette entité, il est proposé de créer :

- **Un poste d'AGD Prévention et gestion des déchets**, catégorie A+, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs en chef, par transformation et redéploiement du poste de directeur de la DPGD (PER09071)

Compte tenu de la spécificité du poste de « Adjoint au Directeur général chargé de la prévention et de la gestion des déchets », des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

Ainsi, en application des principes généraux du projet, il est proposé de faire évoluer la direction adjointe Support et Etudes en créant une direction Ressources (1) ainsi qu'une mission Plan stratégique déchets 2026 au sein d'une direction recentrée sur la stratégie et la maîtrise d'ouvrage (2). La direction Exploitation reste inchangée.

### **I-1 – Création de la direction Ressources**

La direction Ressources regroupera le Service des ressources humaines et le Service administratif et financier.

L'objectif est de renforcer et améliorer les missions suivantes : stratégie et prospective financière, pilotage de l'exécution budgétaire (notamment le taux d'exécution des investissements), définition d'une stratégie et pilotage des achats, pilotage et prospective de la fonction RH, animation du dialogue social et prévention :

- **Création d'un poste de Directeur ressources**, catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés (grades d'attaché, attaché principal et directeur territorial)

Par ailleurs, la sensibilité du domaine RH à l'échelle de l'ADG prévention et gestion des déchets nécessite qu'il soit consolidé. Ainsi, il est proposé de recentrer les missions du responsable du Service ressources humaines sur l'accompagnement au dialogue social, la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences et l'accompagnement des encadrants. A cette fin, il est proposé de créer un poste de responsable de centre gestion RH qui aura notamment en charge le suivi des effectifs et des recrutements et la communication interne.

- **Création d'un poste de responsable de centre gestion RH**, catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs

### **I-2 - Création et renfort de la direction stratégie et maîtrise d'ouvrage**

Le modèle de service public de gestion des déchets (SPGD) que nous connaissons depuis plusieurs décennies repose sur la collecte et le traitement des déchets. L'enjeu est désormais de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur.

Depuis début 2020, un groupe d'élus est mobilisé pour concevoir un nouveau Plan stratégique 2026. Le Plan stratégique s'articule autour des deux axes clés portés par des objectifs réglementaires très ambitieux (loi d'août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte – TECV, et loi de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire – loi AGECE) :

- réduire en priorité les tonnages de déchets ;

- valoriser en second lieu ce qui n'a pas pu être réduit en amont, en privilégiant la valorisation sous forme de matières avant la valorisation énergétique (chaleur, électricité, gaz).

Le Plan stratégique doit permettre, dans une première phase, d'identifier le champ des possibles et d'étudier l'ensemble des leviers techniques, financiers et d'accompagnement au changement de comportements des habitants et faire l'objet d'arbitrages politiques en 2022.

Aussi, et afin de sécuriser le projet, il est nécessaire de renforcer la capacité d'ingénierie et de gestion de projets de la Direction pour préparer les éléments techniques, financiers et organisationnels nécessaires à la mise en œuvre des orientations qui seront retenues par les élus.

Il est ainsi proposé de créer une mission Plan stratégique déchet 2026 réduire/valoriser et de créer

- **Un poste de responsable de mission plan stratégique déchet 2026 réduire/valoriser**, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur et d'ingénieur principal) ou filière administrative (grade d'attaché, attaché principal et directeur territorial)
- **Un poste de chargé de mission réemploi et recyclage**, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur et d'ingénieur principal) ou filière administrative (grade d'attaché, attaché principal et directeur territorial)
- **Un poste de chargé de mission collecte et biodéchets**, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur et d'ingénieur principal) ou filière administrative (grade d'attaché, attaché principal et directeur territorial)
- **Un poste de chargé de mission extension des consignes de tri et Habitat Vertical**, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur et d'ingénieur principal) ou filière administrative (grade d'attaché, attaché principal et directeur territorial)

Compte tenu de la spécificité des postes de « responsable de mission plan stratégique déchets », « chargé de mission réemploi et recyclage », « chargé de mission collecte et biodéchets », « chargé de mission extension des consignes de tri et habitat vertical », des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

La nouvelle direction stratégie et maîtrise d'ouvrage sera ainsi composée du service stratégie et économie circulaire, de la mission délégation du service public et de la mission Plan stratégique déchet 2026 réduire/valoriser.

## II - DIRECTION ADJOINTE au DG PATRIMOINE VEGETAL ET BIODIVERSITE

Au périmètre initial de la Direction des espaces verts sont agrégées deux nouvelles compétences. Le projet présenté doit permettre la mise en synergie au sein de cette nouvelle entité des missions qu'elle porte.

Les politiques publiques des espaces verts, du funéraire et de la gestion des milieux aquatiques ont comme dénominateur commun des objectifs d'aménagement de l'espace public en lien étroit avec le milieu naturel et la préservation de la biodiversité.

En conséquence, leurs projets et leurs gestions quotidiennes concernent en partie des métiers de compétences voisines, aussi bien en termes de structuration de politiques, d'aménagement ou de gestion.

Le projet de l'ADG patrimoine végétal et biodiversité repose sur quatre directions, selon les principes généraux du projet global et est piloté par un Adjoint au Directeur général :

- **Création d'un poste d'AGD Patrimoine végétal et biodiversité**, catégorie A+, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs en chef, par transformation du poste de directeur de la direction des espaces verts (ex PER08621)

Compte tenu de la spécificité du poste de « adjoint au Directeur général en charge du patrimoine végétal et biodiversité », des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

## **II-1 – Création la Direction Ressources**

Cette direction s'inscrit dans les principes généraux du projet de la DG TERE. Elle agrège les fonctions supports et les missions relations élus/usagers et communication au sein de l'ADG Patrimoine végétal et biodiversité.

L'efficacité du regroupement des politiques publiques des espaces verts, du funéraire et de la gestion des milieux aquatiques au sein du même entité repose aussi sur l'existence de fonctions support justement dimensionnées et sur la mutualisation de ressources et expertises existantes.

La direction ressources, pilotée par un directeur, est composée de deux services :

- Le service coordination et appui composée de 3 centres :
  - o Le centre ressources humaines et administration générale est renforcé d'un poste de gestionnaire déconcentré RH
  - o Le centre finances est renforcé d'un poste de gestionnaire comptable
  - o Le centre marchés est créé ainsi qu'un poste de responsable de centre
- Le service valorisation et relation élus/usagers composé de 4 agents issues de la mission valorisation et relation avec les élus et usagers de la DEV et de deux agents animant la maison du jardinier

Ainsi il est proposé :

- **La création d'un poste de directeur ressources**, catégorie A, filière administrative cadre d'emplois des attachés (grade d'attaché, attaché principal et directeur territorial)
- **La création d'un poste de gestionnaire déconcentré RH** au sein du centre RH et administration générale, catégorie C, filière administrative (grade des adjoints administratifs) par transformation d'un poste vacant d'agent d'entretien et de restauration, catégorie C, filière technique (ex PER06203 du service gestion, centre hypercentre métropolitain, unité jardin public)
- **La création d'un poste de gestionnaire comptable** au sein du centre finances, catégorie C, filière administrative (grade des adjoints administratifs) par transfert et transformation d'un poste d'assistant administratif (PER06304), catégorie C de la mission préfiguration Régie de l'Eau
- **La création d'un poste de responsable de centre marchés**, catégorie B, filière administrative par transfert et transformation d'un poste vacant de Technicien foncier / patrimoine (PER12071), catégorie B, filière technique de la direction de l'eau, service autorité organisatrice

## **II-2 – Création de la Direction Stratégie et maitrise d'ouvrage du patrimoine naturel**

Cette direction regroupe le service aménagement et expertise, le service de l'arbre et la mission nature en ville, déjà existants dans l'ancienne organisation ainsi que le service Gemapi.

- Le service aménagement et expertise est inchangé
- Le service de l'arbre est inchangé dans sa structure. Cependant l'ambition du projet « 1 Million d'arbres » et son impact sur le plan de charge du service et du centre ingénierie de l'arbre justifient la demande de création d'un poste de chargé de réalisation de travaux patrimoine arboré. Par ailleurs, et sur le même fondement, la transformation du poste de responsable de service est demandée
- La mission nature en ville est désormais composée de 3 agents par redéploiement de postes existants.
- La compétence Gemapi initialement portée par la Direction de l'eau, mais dont le périmètre n'est pas concerné par le transfert de compétence vers la Régie de l'eau, est intégrée au sein de cette direction comme service. Ce service est composé des 7 agents initialement présents au sein du centre Gemapi de la Direction de l'Eau. Il est renforcé par 2 postes sur la compétence travaux, issus du service maitrise d'ouvrage de la Direction de l'eau et 1 poste de chargé des conventions foncières et DUP aujourd'hui vacant, également transféré de la Direction de l'eau, service autorité organisatrice.

Les fonctions support afférentes à cette compétence seront intégrées au sein de la direction ressources (cf infra).

Il est proposé que cette compétence soit transférée au sein de l'ADG Patrimoine végétal et biodiversité en avance de phase par rapport à la date de transfert vers la régie, afin de consolider la nouvelle organisation sur son périmètre global et dans un contexte d'élaboration d'une nouvelle stratégie GEMAPI.

Il est donc proposé :

- **La création d'un poste de directeur Stratégie et Maitrise d'ouvrage du patrimoine naturel, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs**

Compte tenu de la spécificité du poste de « directeur de la stratégie et maitrise d'ouvrage du patrimoine naturel », des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

- **La création d'un poste de responsable de service Gemapi**, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur et ingénieur principal) par redéploiement et transformation du poste de responsable de centre Gemapi (PER10454) de la direction de l'eau
- **Le transfert des 6 postes de la Direction de l'Eau** centre Gemapi (PER10453-PER10935-PER08728-PER12287-PER10433-PER10434) vers le service Gemapi/direction stratégie et maitrise d'ouvrage du patrimoine naturel
- **Le transfert de deux postes de chargé de projet travaux** (PER08727-PER10934) de la Direction de l'Eau/service maitrise d'ouvrage vers le service Gemapi / direction stratégie et maitrise d'ouvrage du patrimoine naturel
- **La création d'un poste de juriste, catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs** au sein du service Gemapi par le redéploiement et la transformation du poste vacant de Chargé d'exploitation eau potable (PER06302), catégorie B, de la Direction de l'Eau
- **La création d'un poste de responsable de service de l'arbre**, catégorie A, filière

technique, cadre d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur et ingénieur principal) par transformation d'un poste de responsable de centre arbre et forêt (PER06070), catégorie B, filière technique

- **La création d'un poste de chargé de réalisation de travaux patrimoine arboré**, catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens au sein du service de l'arbre
- **La création d'un second poste de chargé de mission nature en Ville**, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur, ingénieur principal) par redéploiement et transformation du poste de responsable du centre trame verte (PER11736), catégorie A, filière technique

### **II-3 – Création de la Direction exploitation des parcs et jardins**

Cette direction s'inscrit dans la réorganisation globale de l'ADG Patrimoine végétal et biodiversité et agrège les services gestion et logistique de la direction des Espaces verts ainsi que la gestion de la performance environnementale, issue du service aménagement de la DEV et la gestion écologique, réunies au sein d'une mission rattachée au service gestion par redéploiement de poste.

La compétence du centre trame verte sociale, hors chargé de mission gestion écologique, est désormais portée par la mission nature en Ville (cf supra) et le service valorisation et relation usagers (cf infra)

Il est proposé :

- **Création d'un poste de directeur exploitation des parcs et jardins, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs**

Compte tenu de la spécificité du poste de « directeur de l'exploitation des parcs et jardins », des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

- **Transfert d'un poste d'agent d'entretien et de restauration (PER06203)**, catégorie C, filière technique du service gestion vers la direction ressources (cf infra)
- **La création de la mission performance environnemental et gestion écologique** par redéploiement des postes de chargés de mission performance environnementale/ service expertise/DEV et chargé de mission gestion écologique Centre trame verte/ service gestion/DEV
- **La création d'un poste de jardinier au sein de l'Unité réserves écologiques des barails**, catégorie C, filière technique, cadre d'emplois des adjoints techniques, par transformation d'un poste de responsable d'équipe, cadre d'emplois des agents de maîtrise (PER11774) de la même unité

### **II-4 – Création de la Direction Funéraire**

Le rattachement de la direction du Funéraire à l'ADG patrimoine végétal et biodiversité lui permettra de bénéficier de l'expertise acquise en termes d'aménagements, de prospection foncière, de préservation de la biodiversité, d'animation territoriale et de communication élus/usagers.

En effet, le pilotage de la compétence funéraire porté par la DAAF depuis la mutualisation de 2016 a abouti en 2021 à l'adoption d'un plan stratégique funéraire par le conseil métropolitain. La stratégie funéraire repose sur 2 axes : la gestion optimisée des équipements et des ressources métropolitains, par l'affectation de moyens et d'outils de

gestion nécessaires d'une part, et l'animation territoriale de l'activité avec les communes volontaires en développant de nouvelles modalités de collaboration d'autre part.

La création de la Direction du Funéraire au sein de l'ADG répond donc aux engagements pris par la Direction générale et rend visible et lisible le pilotage de cette politique publique.

Cette direction est composée des équipes des deux services opérationnels : le Parc cimetière rive gauche et le parc cimetière rive droite, dont les organisations restent inchangées, et de la mission stratégie funéraire renforcée d'un responsable de mission. Elle est pilotée par un directeur.

Il est proposé :

- **La création d'un poste de directeur funéraire**, catégorie A filière administrative, cadre d'emplois des attachés (grade d'attaché, attaché principal et directeur territorial) ou filière technique (grade d'ingénieur et ingénieur principal) par redéploiement d'un poste vacant de responsable de mission évaluation et performance (PER11595), catégorie A de la direction d'appui administrative et financière

Compte tenu de la spécificité du poste de « directeur du funéraire », des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

- **La création d'un poste de Responsable de mission stratégie funéraire**, catégorie A, filière administrative par redéploiement et transformation d'un poste de chargé de mission évaluation et performance (PER07688), catégorie A de la direction d'appui administrative et financière
- **La création d'un poste de chargé de mission stratégie funéraire**, catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés (grades d'attaché, attaché principal, directeur) par transformation d'un poste de responsable de mission stratégie funéraire (PER10735), catégorie A, filière administrative
- **La création d'un poste d'assistant de direction et comptabilité/RH**, catégorie C, filière administrative par redéploiement d'un poste de gestionnaire finances (PER08476), catégorie C de la DAAF
- **La création d'un poste d'assistant funéraire**, catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs au centre administratif du PCRG pour renforcer l'équipe actuelle

### III- DIRECTION ADJOINTE au DG ACTION CLIMATIQUE ET TRANSITION ENERGETIQUE

Le périmètre initial de la Direction Ecologie, Energie et Développement Durable évolue :

- D'une part dans l'ambition des objectifs à atteindre : exprimés par la feuille de route « *Vers un nouveau cap métropolitain 2020-2026, pour une métropole proche de ses habitants, écologique et solidaire* » les objectifs principaux portent sur : l'accélération de la production d'énergie renouvelable locale, un territoire métropolitain bas carbone et le développement de l'animation territoriale, tendant à atteindre les objectifs de transition énergétique et écologique de notre espace.;
- D'autre part, par le rattachement de la compétence autorité organisatrice de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au sein de son organisation.

La mise en œuvre de cette ambition nécessite à la fois un changement d'échelle et une

diversification des actions engagées par la direction, mais aussi un changement de posture permettant d'optimiser les actions de mobilisation et d'accompagnement de l'ensemble des contributeurs au projet de transition métropolitain.

Le projet de l'ADG Action climatique et transition énergétique repose sur 3 directions, selon les principes généraux du projet global et est piloté par un Adjoint au Directeur général.

- **Création d'un poste d'AGD Action climatique et transition énergétique (également directeur ressources)**, catégorie A+, filière technique ou administrative, cadre d'emplois des ingénieurs en chef ou des administrateurs par transformation du poste de directeur de l'énergie, de l'écologie et du développement durable (ex PER08518)

Compte tenu de la spécificité du poste de « ADG Action climatique et transition énergétique », des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

### III-1 - Création de la direction Ressources

Cette direction s'inscrit dans les principes généraux du projet de la DG TERE. Elle agrège les fonctions supports et les missions communication au sein de l'ADG Action climatique et transition énergétique

Compte-tenu de son effectif, il est proposé que le pilotage en soit assuré par l'ADG.

- Service Finances et marchés

Ce service assumera les missions précédemment intégrées dans le centre « finances – marchés » tout en montant en puissance sur de nouvelles compétences pour répondre aux attentes nouvelles en matière de gestion de la donnée, suivi des trajectoires du plan climat et comptabilité climatique.

C'est ainsi que ce service aura pour principales missions :

- Préparation et exécution budgétaire
- Gestion des subventions attribuées aux associations du territoire.
- Recherche de financements et développement d'une ingénierie financière innovante.
- Valorisation des certificats d'économie d'énergie relatifs aux actions de la direction, et plus largement des services de la Métropole.
- Pilotage d'une fonction marché centralisée
- Pilotage de la donnée financière et carbone, et mise en œuvre d'une comptabilité climatique.

Il est proposé que soit donc affecté au sein de ce service des compétences ayant trait à la comptabilité climatique (par transformation d'un poste issu du service pilotage et animation des transitions rénovation énergétique), ainsi qu'à la gestion des CEE et recherche de financements innovants (par transfert du poste du service rénovation énergétique habitat et tertiaire) :

- **Création d'un de poste de responsable de service finances – marchés**, catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés (grades d'attaché, attaché principal) par transformation du poste de responsable de centre finances – marchés (PER10950), catégorie A
- **Création d'un poste de chargé de mission comptabilité climatique et suivi des trajectoires**, catégorie A, filière administrative ou technique, cadre d'emplois des

attachés (grades d'attaché, attaché principal) ou des ingénieurs (grades d'ingénieur ou ingénieur principal) par transformation d'un poste de catégorie A chargé de mission bas carbone (PER12735)

Compte tenu de la spécificité du poste de « chargé de mission comptabilité climatique/suivi des trajectoires », des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

- **Création d'un poste de technicien CEE et WEB**, catégorie B, filière technique par transformation d'un poste de Chargé de financement des actions de maîtrise de l'énergie (PER10946), catégorie B, service rénovation énergétique habitat et tertiaire.

Compte tenu de la spécificité du poste de « technicien CEE et WEB », des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux

- Service Administration générale et communication

Ce service assumera les missions menées au sein de l'actuel centre RH et administration générale, tout en y intégrant les missions de communication transversale à l'ADG. Ce service mènera donc des missions d'assistance administrative, de suivi des assemblées, de gestion RH, et de communication (pilotage ou assistance à l'organisation des événements pilotés par l'ADG dont les Assises Européennes de la Transition Energétique).

Il est donc proposé :

- **La création d'un poste de responsable de service administration générale et communication**, catégorie A, filière administrative, cadre d'emplois des attachés (grades d'attaché, attaché principal et directeur) par transformation du poste de responsable de centre coordination et d'appui (PER05973), catégorie B, filière administrative
- **La création d'un poste d'assistant de participation et de communication**, catégorie C, filière technique ou administrative, cadre d'emplois des adjoints techniques ou des adjoints administratifs par la transformation d'un poste de d'animateur Maison Eco-Citoyenne (PER05976), catégorie C, filière administrative

### **III-2 - Création de la direction de la Stratégie et actions énergétiques**

Cette direction regroupe les missions les plus techniques relatives aux compétences eau, énergie (production et maîtrise de la demande) et éclairage public. Elle est essentiellement centrée sur des fonctions de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

- **Création d'un poste de directeur stratégie et actions énergétiques**, catégorie A ou A+ de filière technique ou administrative (cadres d'emplois des ingénieurs en chef, ingénieurs, administrateurs ou attachés) par la transformation d'un poste de responsable de service Autorité organisatrice (également directeur adjoint) (PER06270), catégorie A+ de la direction de l'Eau

Compte tenu de la spécificité du poste de « directeur la stratégie et actions énergétiques », des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

Cette direction se compose de 3 services :

- Service Maîtrise de l'énergie dans le bâti

Ce service assume des missions en lien avec la maîtrise de la demande d'énergie, dans les secteurs de l'habitat privé et tertiaire. Il est composé des agents de l'actuel service rénovation énergétique habitat et tertiaire, lequel est renforcé par :

- **Création d'un poste de gestionnaire des aides versées**, catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs par redéploiement et transformation d'un poste d'assistant administratif (PER08543), catégorie C issu du centre RH et administration générale
- **Redéploiement d'un poste de chargé de mission accompagnement des acteurs** (PER12726), catégorie A, filière technique et administrative, cadres d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur, ingénieur principal) ou des attachés (grades d'attaché, attaché principal et directeur), transféré du service pilotage et animation des transitions.

- Service Maîtrise d'ouvrage énergie et eau

L'actuel service production et distribution d'énergie porte deux grands types de missions : la gestion des contrats de concession de gaz, d'électricité et de réseaux de chaleur et la question du développement des énergies renouvelables.

Le service maîtrise d'ouvrage énergie et eau intègre la compétence autorité organisatrice de l'eau. Il est organisé en 2 centres :

- o Le centre autorité organisatrice

- **Création d'un poste de responsable de centre autorité organisatrice**, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur, ingénieur principal)
- **Création de 4 postes de chargé de mission autorité organisatrice de l'eau**, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur, ingénieur principal)
- **Transfert de 2 postes de chargé de mission suivi et contrôle des concessions gaz et électricité** (PER10705 et PER09549)
- **Transfert de 3 postes de chargé de mission réseaux de chaleur** (PER06332, PER12502, PER12731)

- o Le centre conduite de projet ENR

- **Création d'un poste de responsable de centre conduite de projet ENR**, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur, ingénieur principal) par transformation d'un poste de responsable de centre réseaux de chaleur (PER12730), catégorie A, filière technique
- **Transfert de six postes de chef de projets réseaux de chaleur et de froid**, PER10949, PER10949, PER06333, PER12503, PER12728 et PER12736 (les 2 derniers postes étant des contrats de projet), catégorie A, filière technique ou administrative, cadres d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur, ingénieur principal) ou des attachés (grades attaché, attaché principal et directeur)
- **Transfert d'un poste de conducteur d'opérations réseau de chaleur**

(PER12733, contrat de projet), catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur, ingénieur principal)

- **Transfert de deux postes de chargé de mission photovoltaïque** (PER12732, PER12737) existants, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur, ingénieur principal)
- **Transfert d'un poste de chargé de mission développement ENR et planification** (PER09785) existant, catégorie A, filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur, ingénieur principal)

La détermination des postes relatifs au transfert de l'autorité organisatrice de l'eau est liée au projet de la Régie de l'eau. Ce dernier n'étant pas figé à la date du comité technique, il sera proposé un rapport complémentaire courant 2022 précisant les profils recherchés.

- Service Eclairage, réseaux secs et Equipements connectés

Le périmètre et l'organisation de ce service sont inchangés.

### III-3 - Création de la direction de l'animation des transitions

Cette direction, regroupe les missions de pilotage et d'animation des transitions. L'objectif est de répondre à la forte volonté politique d'œuvrer à un changement d'échelle, de posture en renforçant l'animation territoriale et les actions engagées en matière d'accompagnement au changement, de pilotage de politiques territoriales thématiques (santé, alimentation, air, adaptation au changement climatique) et de mobilisation forte et pérenne des acteurs en interne à la métropole (irrigation des politiques publiques) et hors collectivité avec l'ensemble des contributeurs au projet de transition métropolitain.

- **Création d'un poste de directeur animation des transitions**, catégorie A, filière technique ou administrative, cadres d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur, ingénieur principal, ingénieur hors classe) ou des attachés (grades attaché, attaché principal, directeur, attaché hors classe) par transformation d'un poste de directeur adjoint (également responsable de service coordination et d'appui), catégorie A

Compte tenu de la spécificité du poste de « directeur de l'animation des transitions », des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

Le regroupement de 3 services existants au sein de l'actuelle direction doit permettre une meilleure lisibilité et coordination des dispositifs portés et plan d'actions développés.

- Service Animation du territoire

Ce service repose sur les effectifs et missions portés par l'actuel service pilotage et animation des transitions. Il poursuivra et développera des missions d'animation, de mobilisation et d'accompagnement de réseaux d'acteurs, dans l'objectif de favoriser leur engagement dans les actions du nouveau plan climat métropolitain. Ces missions se déclineront sur le plan d'actions suivant :

- Contractualisation et animation des conventions et partenariats cadres
- Coopération inter-territoriale
- Participation aux réseaux nationaux et européens
- Animation et suivi des contrats de CODEV
- Animation d'un guichet accompagnement des groupes d'acteurs : communes, grands comptes publics et para-publics, entreprises

- Constitution et animation d'une coopérative carbone
- Animation des réseaux professionnels (Club DD, Club Territoires en transition)
- Animation et suivi de la mise en œuvre du plan climat
- **Création d'un poste de chargé de mission PCAET (plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie)**, catégorie A, filière technique ou administrative, cadres d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur, ingénieur principal) ou des attachés (grades attaché, attaché principal et directeur)

Compte tenu de la spécificité du poste de « chargé de mission PCAET », des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

- Service Santé et résilience

Ce service redéfinit les compétences portées par l'actuel service santé et qualité de vie. Il porte une animation territoriale à l'échelle métropolitaine et en lien avec les territoires voisins :

- Le suivi de la qualité de l'air sur la Métropole et l'accompagnement de projets concourant à son amélioration (pilotage du projet de zone à faible émission) ;
- Le suivi de l'adaptation au changement climatique, notamment dans les opérations d'aménagement urbain (lutte contre les îlots de chaleur / promotion des îlots de fraîcheur
- La promotion de systèmes alimentaires relocalisés, favorisant la production et la consommation de produits sains, accessibles à tous dans le cadre de la future politique de résilience agricole et alimentaire
- La mise en œuvre du contrat local de santé (CLS) métropolitain, outil de coordination des acteurs locaux, de structuration et de valorisation des initiatives communales et intercommunales.

Afin de renforcer la capacité d'action, il est proposé de renforcer l'équipe de chargés :

- o **Création d'un poste d'un contrat de projet de chargé de mission résilience alimentaire**, catégorie A, filière technique ou administrative, cadres d'emplois des ingénieurs (grades d'ingénieur, ingénieur principal) ou des attachés (grades attaché, attaché principal et directeur), financé par le projet Food Trains/ fonds européens (pour une durée de 3 ans correspondant à ce projet).

Compte tenu de la spécificité du poste de « chargé de mission résilience alimentaire », des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

- Service Accompagnement des publics

Ce service, précédemment service sensibilisation, accompagnement et participation des publics, conserve le même périmètre d'activités tendant à susciter et accompagner les changements de comportements et de pratiques.

Il appuie son action sur la Maison Ecocitoyenne, et porte également l'animation de deux dispositifs majeurs : les Juniors du Développement Durable (qui s'adresse aux élèves d'école élémentaire) et les Superdéfis (qui s'adressent à des groupes d'habitants).

Au périmètre initial s'ajoute des missions d'animation interne à la métropole, afin d'accompagner les agents et les directions au changement de pratique. Un programme d'actions spécifiques sera ainsi décliné, dont principalement :

- Création et animation d'une école interne de la transition écologique

- Animation de réseaux métiers dédiés
- Organisation d'un programme annuel d'animations internes (ateliers, conférences, défis, bourses d'échanges...)
- Mise en œuvre d'un « pack » d'accompagnement des directions au changement de pratique (de l'audit à la mise en œuvre de plans d'actions).

Ce service est renforcé par :

- **Transfert d'un poste de chargé de mission support et animation** (PER12504), issu du service pilotage et animation des transitions.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'arrêté du Président N°2020-BM0696 en date du 16 juillet 2020, arrêtant l'organisation générale des services,

**Vu** la loi N°84-53, et ses articles 3-3-1 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le comité technique en date du 02 décembre 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QU'**afin de porter les nouvelles politiques publiques métropolitaine, la Direction générale haute qualité de vie doit se restructurer autour de directions générales

## DECIDE

**Article 1 :** d'autoriser le changement de nom de la Direction générale en Direction générale Transition Ecologique et Ressources Environnementales (DG TERE) et sa restructuration.

**Article 2 :** d'autoriser les modifications des postes ci-dessus mentionnés.

**Article 3 :** d'autoriser les transferts de postes mentionnés ci-dessus.

**Article 4 :** d'autoriser les éventuels recours aux agents contractuels pour les postes indiqués ci-dessus et selon la fiche annexée relative au niveau de rémunération des agents contractuels.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 FÉVRIER 2022</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>4 FÉVRIER 2022</b>	le Vice-président,
	Monsieur Jean-François EGRON